

# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

---

SECRETARIAT GENERAL

N°25-1584 B

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-221700016-20250711-2025\_SG\_1584B-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

## ARRÊTÉ

### Portant nominations et délégations de signature des « Délégations Territoriales »

---

#### LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Charente-Maritime du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de la Présidente du Département,

**Vu** la délibération du Conseil départemental de la Charente-Maritime du 23 juin 2023 portant délégation du Conseil départemental à la Présidente,

**Sur** proposition du Directeur Général des Services du Département,

## ARRÊTÉ

**ARTICLE 1** - Dans le cadre des missions exercées par les Délégations Territoriales, délégation de signature est donnée aux Délégués Territoriaux et en cas d'empêchement ou d'absence aux agents mentionnés dans l'annexe jointe, à l'effet de signer :

- les décisions ci-dessous, dans le cadre de la **Direction de l'Autonomie** :

1°) les ampliations des arrêtés,

2°) toute commande inférieure à 40 000 € HT,

3°) tout marché passé selon une procédure adaptée ou sans publicité ni mise en concurrence, quel que soit son type (travaux, fournitures, services) ainsi que ses avenants, en deçà du seuil européen fixé pour les marchés de fournitures courantes et services,

4°) les actes liés à l'exécution des marchés y compris les commandes ou ordres de services dans le cadre de l'exécution de marchés publics à procédure adaptée, sans publicité et mise en concurrence ou formalisée sans limitation de montant,

5°) le visa des certificats de paiement et des factures ou mémoires ainsi que les décisions de suspension du délai global de paiement,

6°) les correspondances (hormis les courriers destinés à des élus) n'entraînant pas pouvoir de décision et transmission de toute nature,

7°) les ordres de mission (à l'exception des missions à l'étranger), autorisations d'absence, les congés annuels et visas des comptes-rendus d'entretien d'évaluation professionnelle des agents,

8°) tout accusé de réception et toute attestation afférents aux demandes et réclamations visées par le code des relations entre le public et l'administration,

9°) la notification des décisions d'aide sociale et des recours au niveau départemental,

10°) les décisions de transmission en matière de domicile de secours,

11°) les décisions relatives au mode de contribution des hébergés au titre de l'aide sociale,

12°) les demandes d'inscription hypothécaire et de mainlevée,

13°) les décisions de recouvrement au profit de l'aide sociale,

14°) la saisine des juridictions compétentes dans le contentieux de l'obligation alimentaire,

15°) les décisions et contrôles relatifs à l'allocation compensatrice pour l'aide d'une tierce personne et à la prestation de compensation du handicap,

16°) la transmission d'informations aux autorités judiciaires concernant des personnes adultes en danger,

17°) les courriers et décisions relatifs aux contrôles d'effectivité et autres, concernant les allocations d'aide sociale,

18°) les courriers, notifications ou commandes relatifs à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

- les décisions ci-dessous, dans le cadre de la **Direction de l'Enfance et de la Famille** :

1°) les ampliations des arrêtés,

2°) toute commande inférieure à 40 000 € HT,

3°) tout marché passé selon une procédure adaptée ou sans publicité ni mise en concurrence, quel que soit son type (travaux, fournitures, services) ainsi que ses avenants, en deçà du seuil européen fixé pour les marchés de fournitures courantes et services,

4°) les actes liés à l'exécution des marchés y compris les commandes ou ordres de services dans le cadre de l'exécution de marchés publics à procédure adaptée, sans publicité et mise en concurrence ou formalisée sans limitation de montant,

5°) le visa des certificats de paiement et des factures ou mémoires,

6°) les décisions de suspension du délai global de paiement, les correspondances (hormis les courriers destinés à des élus) n'entraînant pas pouvoir de décision et transmission de toute nature,

7°) les ordres de mission (à l'exception des missions à l'étranger), autorisations d'absence, les congés annuels et visas des comptes-rendus d'entretien d'évaluation professionnelle des agents,

8°) tout accusé de réception et toute attestation afférents aux demandes et réclamations visées par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

9°) les décisions relatives au soutien des mineurs et de leur famille, des majeurs de moins de 21 ans, confrontés à des difficultés sociales,

a) attribution et refus d'allocations mensuelles, de secours exceptionnels et notifications,

b) attribution d'heures de techniciennes de l'intervention sociale et familiale ou d'aides ménagères et notifications,

c) intervention d'un service d'action éducative,

10°) l'admission des mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans au titre de l'aide sociale à l'enfance,

11°) la prise en charge des femmes enceintes et des parents isolés avec leurs enfants de moins de trois ans en maisons maternelles, hôtels-maternels ou centres d'hébergement et de réadaptation sociale,

12°) toutes décisions prises dans le cadre de la protection des mineurs placés hors du domicile parental,

13°) les signalements au Parquet des mineurs en danger,

14°) la transmission, aux juges des enfants, des rapports d'évolution des mineurs confiés au service et transmission des informations dont le service dispose dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative,

15°) les actes relatifs aux déclarations judiciaires de délaissement parental auprès des juridictions judiciaires,

16°) les actes relatifs à la délégation d'autorité parentale auprès des juridictions judiciaires,

17°) les déclarations d'accidents ou de dommages causés par les mineurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance,

18°) les actes relatifs aux mesures de tutelle confiées par l'autorité judiciaire,

19°) les contrats d'accueil des enfants chez les assistantes et assistants familiaux,

20°) les dépôts de plainte,

21°) les actes relatifs à l'attribution d'aides financières dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes en difficulté,

22°) les transmissions d'informations et de requêtes auprès des autorités judiciaires,

23°) les courriers et rapports établis dans le cadre de la procédure de tarification et de contrôle,

24°) les décisions relatives aux actions collectives de prévention en faveur des personnes défavorisées (aides individuelles ou collectives),

25°) les avis ou décisions relatifs à la création, l'extension et la transformation des établissements et services collectifs d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

26°) les courriers et rapports établis dans le cadre de procédures de contrôle des établissements et services d'accueil collectifs des enfants de moins de 6 ans,

27°) les courriers faisant prévaloir les créances relatives à l'accueil des enfants relevant d'un autre département,

28°) les actes relatifs au dépassement de capacité pour l'accueil de jeunes de moins de 21 ans par les assistants familiaux.

- les décisions ci-dessous, dans le cadre de la **Direction de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion** :

1°) les ampliations des arrêtés,

2°) toute commande inférieure à 40 000 € HT,

3°) tout marché passé selon une procédure adaptée ou sans publicité ni mise en concurrence, quel que soit son type (travaux, fournitures, services) ainsi que ses avenants, en deçà du seuil européen fixé pour les marchés de fournitures courantes et services,

4°) les actes liés à l'exécution des marchés y compris les commandes ou ordres de services dans le cadre de l'exécution de marchés publics à procédure adaptée, sans publicité et mise en concurrence ou formalisée sans limitation de montant,

5°) le visa des certificats de paiement et des factures ou mémoires,

6°) les décisions de suspension du délai global de paiement, les correspondances (hormis les courriers destinés à des élus) n'entraînant pas pouvoir de décision et les transmissions de toute nature,

7°) les ordres de mission (à l'exception des missions à l'étranger), autorisations d'absence, les congés annuels et visas des comptes-rendus d'entretien d'évaluation professionnelle des agents,

8°) les actes relatifs aux mesures d'accompagnement social personnalisé,

9°) les actes relatifs aux mesures d'accompagnement judiciaire,

10°) les transmissions d'informations et de requêtes auprès des autorités judiciaires,

11°) les actes relatifs à l'accompagnement en économie sociale et familiale,

12°) les actes relatifs aux transmissions devant les juridictions administratives,

13°) les décisions relatives aux actions collectives de prévention en faveur des personnes défavorisées (aides individuelles ou collectives),

14°) la délivrance de certificats administratifs,

15°) dans le cadre du plan départemental d'insertion, tout document afférent à la mise en œuvre du dispositif d'insertion,

16°) les actes administratifs relatifs au rSa et aux contrats uniques d'insertion,

17°) tout document nécessaire à la mise en œuvre de la subvention globale du fonds social européen, à son suivi administratif et financier et aux différents contrôles susceptibles d'être effectués,

18°) tout accusé de réception et toute attestation afférente aux demandes et réclamations visées par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

19°) la délivrance d'accusés de réception et de recevabilité des demandes de subventions pour la construction, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation de logements.

20°) tout document afférent à la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion et les actes relatifs au rSa et aux contrats uniques d'insertion, ainsi que les notifications d'accompagnement social lié au logement dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement et les correspondances relatives au dispositif Logement.

**ARTICLE 2** - L'arrêté de délégations de signature n° 24-1680 du 25 novembre 2024.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Fait à La Rochelle, le 10.07.2025

La Présidente du Département,

  
Sylvie MARCILLY

NOM	PRENOM	FONCTION	RUBRIQUES CONCERNEES	LIMITE DE MONTANT POUR LES RUBRIQUES 2°) A 4°)	MODALITES EN CAS D'ABSENCE	DATE DEBUT PRISE D'EFFET SI POSTERIEURE A L'ARRETE OU DATE DE FIN
VIGNERON	Anne-Claire	Déléguée Territoriale La Rochelle Ré Aunis Atlantique	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.		Déléguées Territoriales Adjointes La Rochelle Ré Aunis Atlantique	
ECHANTILLON	Nathalie	Déléguée Territoriale Adjointe La Rochelle Ré Aunis Atlantique Aide Sociale à l'Enfance	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
GUINGAND	Malika	Déléguée Territoriale Adjointe La Rochelle Ré Aunis Atlantique Aide Sociale à l'Enfance	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
CHEVRIER KUNZ	Karine	Déléguée Territoriale Adjointe La Rochelle Ré Aunis Atlantique Aide Sociale à l'Enfance	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			

ALIX-ROBERT	Estelle	Déléguée Territoriale Adjointe La Rochelle Ré Aunis Atlantique Action Sociale	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.		
MASSCHELEIN	Valérie	Déléguée Territoriale Adjointe La Rochelle Ré Aunis Atlantique Autonomie	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.		
FOUQUET	Emilie	Déléguée Territoriale Adjointe La Rochelle Ré Aunis Atlantique Autonomie	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.		
MARTIN	Cristelle	Déléguée Territoriale de Rochefort, Aunis Sud, Marennes Oléron	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.	Délégués Territoriaux Adjoints de Rochefort, Aunis Sud, Marennes Oléron	
DELABARRE	Raphaëlle	Déléguée Territoriale Adjointe de Rochefort Aunis Sud Marennes Oléron	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.		

BONNIIN	Aude	Déleguée Territoriale Adjointe de Rochefort Aunis Sud Marennes Oléron	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
BALHADERE	Fabienne	Déleguée Territoriale Adjointe de Rochefort Aunis Sud Marennes Oléron	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
HENNEQUIN-CAM	Sandrine	Déleguée Territoriale Adjointe de Rochefort Aunis Sud Marennes Oléron	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
MOREAU	Céline	Déleguée Territoriale Adjointe de Rochefort Aunis Sud Marennes Oléron	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
MISAT	Valérie	Déleguée Territoriale Saintes et Vals de Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.		Délégués Territoriaux Adjoints Saintes et Vals de Saintonge	

DANIEL	Sylviane	Déleguée Territoriale Adjointe Saintes et Vals de Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
VITE	Emmanuelle	Déleguée Territoriale Adjointe Saintes et Vals de Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
GAUDINEAU	Karine	Déleguée Territoriale Adjointe Saintes et Vals de Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
BURGLEN	Barbara	Déleguée Territoriale Adjointe Saintes et Vals de Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
NARRITSENS	Lola	Déleguée Territoriale Adjointe Saintes et Vals de Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			

BERTRAND	Sophie	Déleguée Territoriale Adjointe Saintes et Vals de Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.		
CORRAND	Xavier	Délégué Territorial Adjoint Saintes et Vals de Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.		
ROBERT	Jean-Marc	Délégué Territorial Royan Atlantique Haute Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.	Délégués Territoriaux Adjoints Royan Atlantique Haute Saintonge	
BONHOMME	Joffrey	Délégué Territorial Adjoint Royan Atlantique Haute Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.		
SUIRE	Leslie	Déleguée Territoriale Adjointe Royan Atlantique Haute Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.		

RODRIGUEZ-ALARY	Charline	Déléguée Territoriale Adjointe Royan Atlantique Haute Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
CHUPIN	Margot	Déléguée Territoriale Adjointe Royan Atlantique Haute Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
TANTIN	Chloé	Déléguée Territoriale Adjointe Royan Atlantique Haute Saintonge	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté. Dans le cadre de l'Action Sociale, du Logement et de l'Insertion : toutes les rubriques citées dans le présent arrêté.			
BAZIN-PRAUD	Marion	Responsable de la cellule Administrative Autonomie	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : 6°, 9° à 15°) et 17°)	Non concerné		
DAROUX	Marion	Responsable de la cellule Administrative autonomie	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : 6°, 9° à 15°) et 17°)	Non concerné		
MARTIN	Emmanuelle	Responsable du service Autonomie	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : 6°, 9° à 15°) et 17°)	Non concerné		
MENARD-HULEUX	Auréli	Responsable du service Autonomie	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : 6°, 9° à 15°) et 17°)	Non concerné		
MILLERAND	Christine	Responsable du service Autonomie	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : 6°, 9° à 15°) et 17°)	Non concerné		
DUCAULA	Christine	Responsable du service Autonomie	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : 6°, 9° à 15°) et 17°)	Non concerné		
DESFRAICOIS	Muriel	Responsable du service Autonomie	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : 6°, 9° à 15°) et 17°)	Non concerné		
SZYMOCHA	Aurélia	Responsable du service aide sociale générale	Dans le cadre de la Direction de l'Autonomie : 6°, 9° à 15°) et 17°)	Non concerné		
GEOFFROY	Ghislaine	Rédacteur Aide Sociale à l'Enfance	Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : 9° b) et c), 14°) et 17°)	Non concerné		
ESTEVEZ	Manon	Rédacteur Aide Sociale à l'Enfance	Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : 9° b) et c), 14°) et 17°)	Non concerné		

DEVAUX	Nelly	Rédacteur Aide Sociale à l'Enfance	Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : 9° b) et c), 14° et 17°)	Non concerné	
RODDE	Frédérique	Rédacteur Aide Sociale à l'Enfance	Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : 9° b) et c), 14° et 17°)	Non concerné	
PONS	Elise	Rédacteur Aide Sociale à l'Enfance	Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : 9° b) et c), 14° et 17°)	Non concerné	
COUFLEAU	Agnès	Rédacteur Aide Sociale à l'Enfance	Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : 9° b) et c), 14° et 17°)	Non concerné	
BROUARD	Samantha	Rédacteur Aide Sociale à l'Enfance	Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : 9° b) et c), 14° et 17°)	Non concerné	
JAFFRE	Peggy	Rédacteur Aide Sociale à l'Enfance	Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : 9° b) et c), 14° et 17°)	Non concerné	
GAILLARD	Karelle	Rédacteur Aide Sociale à l'Enfance	Dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille : 9° b) et c), 14° et 17°)	Non concerné	